



Lauréats de l'appel à candidatures PLUi 2017



Dossier de presse

Paris, le 28 novembre 2017

Contact presse

Ministère de la Cohésion des territoires
72 rue de Varennes, 75007 Paris - 01 44 49 89 65
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Le plan local d'urbanisme intercommunal

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme à l'échelle d'un groupement de communes qui permet d'étudier le fonctionnement et les enjeux d'un territoire, de construire un projet de développement respectueux de l'environnement et de le formaliser dans des règles d'utilisation du sol.

Depuis la loi Solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000, qui reconnaissait la possibilité d'élaborer des plans locaux d'urbanisme à l'échelle de plusieurs communes, la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) du 24 mars 2014 sont venues consacrer le PLUi comme le document de planification le plus pertinent de l'échelle intercommunale.

L'article 136 de la loi Alur a prévu le transfert de la compétence en matière de PLU aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération. Une période de trois ans après la promulgation de la loi était prévue pour permettre aux collectivités de se préparer. La loi a également prévu qu'une minorité de commune pouvait, sous certaines conditions, s'opposer au transfert de la compétence.

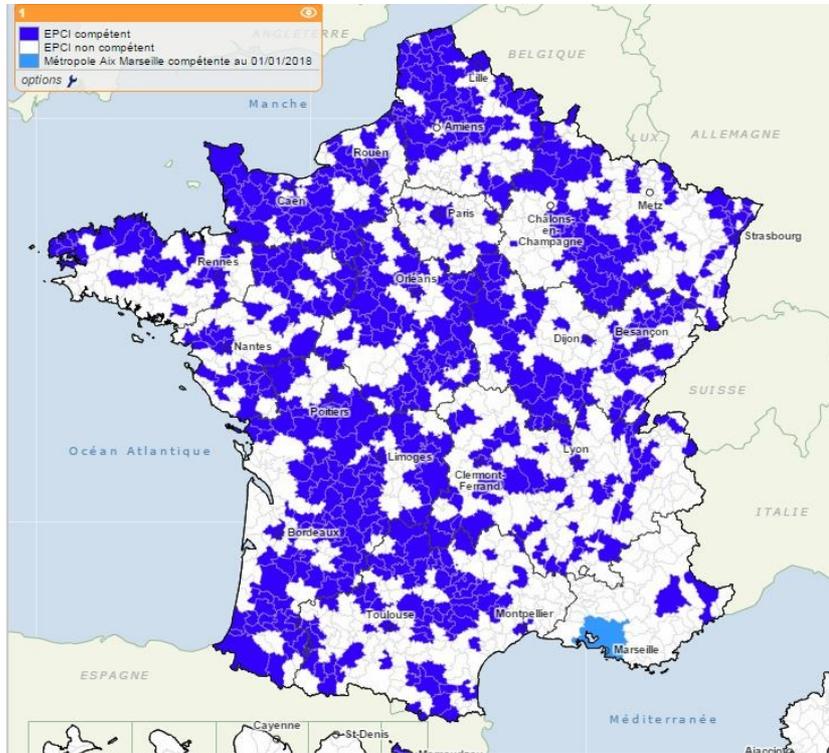
À SAVOIR

Toutes les métropoles exercent de plein droit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme.

Point d'étape sur les PLUi

Alors qu'en 2010 moins d'une dizaine de communautés s'étaient dotées de la compétence PLU, aujourd'hui plus de 550 démarches sont approuvées ou en cours d'élaboration. Cette évolution illustre la prise de conscience des acteurs locaux et leur volonté de se doter d'un outil de planification à l'échelle intercommunale.

Ainsi, plus de 46% des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont compétents en matière de PLU, ils représentent plus de 18 000 communes et plus 37 millions d'habitants.



Carte des EPCI compétents (avril 2017 – source : ministère de la Cohésion des territoires – Club PLUi)



L'appel à candidatures PLUi 2017

Depuis 2010, l'appel à candidatures - PLUi du ministère de la Cohésion des territoires accompagne les collectivités territoriales dans l'élaboration de leur plan local d'urbanisme intercommunal.

Avec le transfert automatique prévu par la loi Alur de la compétence PLU, le ministère de la Cohésion des territoires a redéfini l'appel à candidature pour cibler les collectivités aux initiatives ou savoir-faire exemplaires en matière d'élaboration de PLUi et capables de faire progresser les pratiques.

Près de 180 candidatures ont été décortiquées et analysées par des commissions composées de personnes venus d'horizons différents (services de l'État, CAUE, agences d'urbanisme, associations d'élus, etc.). La grande qualité des dossiers a amené le ministère à relever le nombre de lauréats de 15 à 21.

21 lauréats d'excellence

Cette démarche a permis de récompenser 21 lauréats d'excellence dans deux catégories différentes en fonction de l'état d'avancement du projet :

❖ **Catégorie 1 : PLUi en cours d'élaboration**

Cette catégorie permet d'accompagner financièrement les documents en cours d'élaboration qui traitent des thématiques suivantes :

- Innovation pour pallier des difficultés territoriales particulières ;
- Démarche pilote en matière de nouveaux outils d'urbanisme et de transition énergétique ;
- Document le plus appropriable par les citoyens, les élus ou par les praticiens.

❖ **Catégorie 2 : PLUi en vigueur**

Cette catégorie permettra d'accompagner les élus dans la valorisation auprès des habitants des PLUi qui auront notamment traité de manière innovante :

- La revitalisation urbaine ;
- La programmation d'une offre de logements adaptée aux besoins exprimés à l'échelle du territoire.

Enseignements des démarches portées par les lauréats

Les 21 lauréats de l'édition 2017 attestent des multiples défis auxquels sont confrontés les territoires, ruraux, périurbains, urbains, dans les villes petites et moyennes, agglomérations ou métropoles : accès au logement dans les zones tendues, dévitalisation des villes moyennes et des centres bourgs, désertification commerciale, étalement urbain, transition écologique...

Le PLUi est le réceptacle de l'ensemble de ces enjeux. Document d'urbanisme opérationnel, il croise l'ensemble des politiques publiques et assure leur cohérence dans un projet politique global et intégré. Défini à l'échelle intercommunale, il est le garant de la solidarité territoriale entre les communes d'un même territoire. Le PLUi est un levier majeur à disposition des élus pour assurer la mise en œuvre de leur projet politique. Il permet de mettre en cohérence les politiques publiques et de concilier des objectifs potentiellement contradictoires.

Réforme territoriale

Entre 2014 et 2015, la loi de modernisation de l'action publique et territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la loi relative à la délimitation des régions et la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ont profondément redéfinis l'organisation administrative et territoriale de la France.

Les communautés de Mormal, du Limouxin, de Dinan, d'Adour Madiran, du Grand Autunois Morvan, de Plaine Commune et du Centre Ouest à Mayotte ont été particulièrement remodelées par ces modifications. Elles ont su profiter de l'élaboration de leur PLUi pour créer un dialogue entre les élus et les acteurs du territoire afin de définir un projet fédérateur.

Gouvernance et concertation

Un des enjeux de la démarche d'élaboration du PLUi est d'aboutir à un document partagé, approuvé par la communauté et les communes, puis approprié et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs du territoire. La gouvernance avec les élus et les techniciens des communes constitue une première clef de réussite. La participation des habitants et la concertation avec les acteurs du territoire constituent un deuxième facteur de succès et d'appropriation de la démarche.

Les initiatives recensées dans les démarches des 21 lauréats en matière de gouvernance et de concertation sont riches et foisonnantes, tant en termes de formats et de modalités de travail que d'acteurs associés. Plusieurs communautés comme Maubeuge Val de Sambre, Grenoble Alpes Métropole, Pays de Lumbres, Grand Chambord, Haut Val de Sèvres ont également développé des outils plus participatifs ou collaboratifs en lien avec les habitants. Ces communautés ont

cherché à créer de l'adhésion au projet et ont veillé à son acceptabilité par les habitants, en multipliant les animations, la sensibilisation et les lieux de rencontre pour toucher différents publics.

Logements et habitat

L'intégration de la politique de l'habitat lors de l'élaboration du PLUi constitue une opportunité de conforter la cohérence entre urbanisme et habitat, notamment dans sa mise en œuvre par l'opposabilité du PLUi.

Parmi les 21 lauréats, **plusieurs communautés compétentes en matière d'habitat ont opté pour un PLUi tenant lieu de Plan local de l'habitat (PLH)**, tant parmi celles soumises à l'obligation d'élaboration d'un PLH que parmi les communautés non soumises à cette obligation. Les expériences de l'Eurométropole de Strasbourg qui a approuvé un PLUi tenant lieu de PLH et de PDU (Bas-Rhin, Grand Est) et celle de la communauté de communes Canaux et forêts en gâtinais qui a approuvé un PLUi tenant lieu de PLH (Loiret, Centre-Val-de-Loire) sont à distinguer.

Dévitalisation des centres villes et étalement urbain

Dans un contexte de déprise des villes petites et moyennes, avec une faible croissance voire une décroissance des centres au profit des périphéries, certains territoires sont confrontés à de multiples défis : perte d'habitants et d'emplois, vieillissement de la population, étalement urbain, mitage des espaces agricoles et naturels, renforcement de la dépendance à la voiture...

La communauté de communes du Grand Villeneuvois, la communauté de communes de Maubeuge Val de Sambre, la communauté d'agglomération de Lisieux ou encore la communauté de communes du Thouarsais, ont utilisé leur **PLUi pour définir un projet de territoire global visant à inverser cette tendance et à renforcer l'attractivité résidentielle, économique et commerciale de leur territoire, en limitant les extensions périphériques et l'étalement urbain**, tant à travers leur projet politique que des outils opérationnels concrets et pragmatiques (préservation des linéaires commerciaux en centre-ville, maîtrise de l'extension commerciale périphérique par le sursis à statuer, OAP renouvellement urbain des centres bourgs) nécessaires à la mise en œuvre d'outils opérationnels (AMI centre-bourg, OPAH...).

Cadre de vie et environnement

Limiter l'étalement urbain et la consommation de l'espace est un enjeu environnemental majeur. Pour cela, les PLUi doivent permettre d'opérer une inversion des regards sur les espaces naturels et agricoles. Ceux-ci ne doivent plus être considérés comme des extensions urbaines mais comme des espaces à valoriser.

Les communautés de communes du Pays de Mormal, du Cœur de Haute Lande et de la Picardie Verte ont profité de l'élaboration de leur PLUi pour préserver les paysages et le patrimoine bâti traditionnel en limitant la consommation des sols.

Dans des contextes de forte pression foncière, Grenoble Alpes Métropole, la communauté de communes du Thouarsais et la communauté de communes de Maubeuge Val de Sambre Nord ont utilisé la définition de leur PLUi pour mettre en œuvre une stratégie environnementale globale, et en particulier des Plans Climat Air Energie Territorial.

Certaines collectivités, comme la communauté d'agglomération du Mont-Saint-Michel-Normandie et la communauté de communes du Grand Chambord, ont également pris en compte les enjeux touristiques en plus des questions environnementales et patrimoniales.

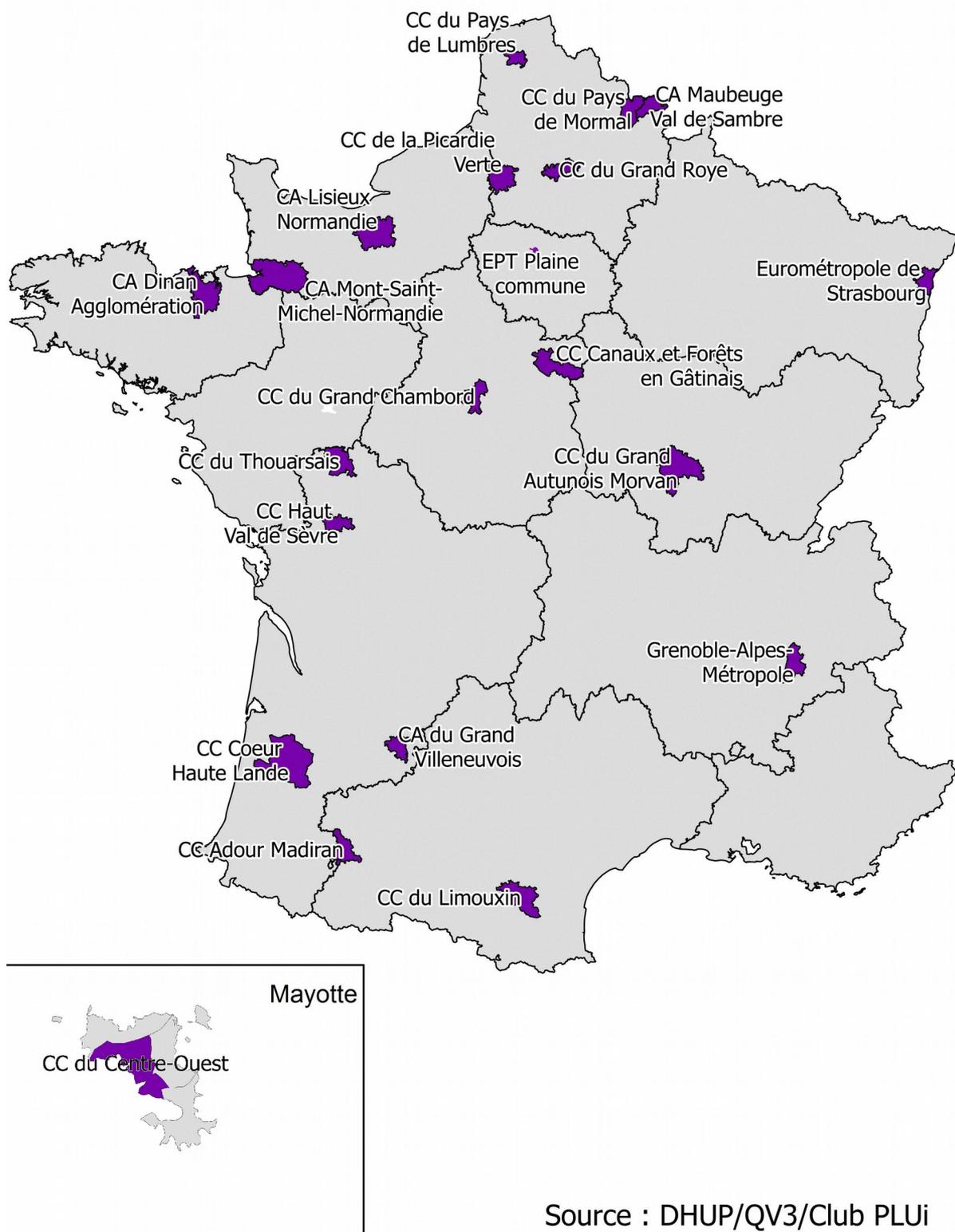
Modernisation du contenu des PLU

Les 21 candidatures lauréates témoignent aussi de la mise en œuvre de la modernisation du contenu des PLU, suite au décret du 28 décembre 2015. Cette réforme avait pour objectif de mieux soutenir la traduction des visions politiques d'organisation du territoire et d'adapter les outils de l'urbanisme aux diversités locales.

Les démarches d'élaboration de PLUi en cours des différents lauréats affichent cette volonté de clarté en incitant à l'usage d'illustrations des règles écrites et de règles graphiques, mais aussi en introduisant des règles qualitatives pour s'adapter à la diversité des situations au regard des contextes.

La multiplication des OAP sectorielles leur permet également de mieux accompagner l'émergence de projets opérationnels. Certaines communautés se sont également appropriées de nouveaux outils en fonction de leurs projets de territoire : coefficient de biotope pour favoriser la trame verte, combinaison des règles de hauteurs et d'emprise au sol des constructions pour la traduction des objectifs de densité, utilisation des sous-destination pour favoriser la mixité fonctionnelle notamment pour les rez-de-chaussée commerciaux...

Les 21 lauréats de l'édition 2017



Source : DHUP/QV3/Club PLUi

Catégorie 1 : PLUi en cours d'élaboration

Démarche innovante pour pallier des difficultés particulières

Communauté de communes du Grand Roye

Hauts-de-France / Somme (80)

Type : **PLUiH**
Prescrit le : **15.02.2017**
Avancement : **Prescription**
Nombre de communes : **62**
Nombre d'habitants : **25 223**

Cette démarche de PLUi est portée par un territoire rural marqué par des difficultés structurelles (dévitalisation, perte de population, contraintes géographiques et risques naturels) avec une culture de la planification peu développée. Malgré une prescription du PLUi récente, l'EPCI porteur présente avec une grande précision les attendus de l'association des communes et de la population à l'élaboration du PLUi.

Communauté d'agglomération Mont-Saint- Michel-Normandie

Normandie / Manche (50)

Type : **PLUiH**
Prescrit le : **19.12.2015**
Avancement : **PADD débattu**
Nombre de communes : **52***
Nombre d'habitants : **88 512**

** La démarche de PLUi lauréate correspond à une démarche engagée avant fusion, donc sur une partie du nouvel EPCI*

Le PLUi d'Avranche-Mont-Saint-Michel a vocation de planifier le développement durable de la baie du Mont-Saint-Michel au regard des nombreux enjeux et difficultés identifiés : environnementaux (protection de la baie et des zones Natura 2000), patrimoniaux (sites classés), touristiques (fréquentation du Mont-Saint-Michel et de la baie), et de risques littoraux (érosion, submersion). La démarche mise en place s'inscrit dans une recherche de cohérence avec les communes voisines.

Communauté de communes du Pays de Mormal

Hauts-de-France / Nord (59)

Type : **PLUiH**
Prescrit le : **15.12.2015**
Avancement : **Diagnostic réalisé**
Nombre de communes : **53**
Nombre d'habitants : **48 371**

Inscrite dans le contexte de fusion de 3 EPCI, la démarche PLUi de cette communauté de communes a permis de fédérer les élus autour d'un projet commun. Le territoire, à dominante rurale et forestière, est soumis à de nombreuses contraintes urbaines (pression foncière et risque d'étalement urbain) et à une pression touristique. Pour pallier à ces difficultés, l'EPCI propose une démarche de PLUi innovante orientée par l'approche paysagère.

Etablissement public territorial de Plaine Commune

Ile-de-France / Seine-Saint-Denis
(93)

Type : **PLUi**
Prescrit le : **17.10.2017**
Avancement : **Pré-diagnostic réalisé**
Nombre de communes : **9**
Nombre d'habitants : **424 433**

Dans un contexte de fortes contraintes économiques, sociales et urbaines (situations de pauvreté et de précarité persistantes, forte pression foncière liée à la proximité de Paris, fractures urbaines liées à l'implantation inégales des infrastructures, etc...) ce PLUi en cours d'élaboration prend la forme d'une démarche-projet associant étroitement les élus, les techniciens et la population. De plus cette démarche s'inscrit dans un contexte mouvant lié à l'intégration métropolitaine, des réalisations de PLU communaux récentes ou en cours, et des grands projets : grand Paris Express, JO.

Communauté de communes du Limouxin

Occitanie / Aude (11)

Type : **PLUiH**
Prescrit le : **22.12.2015**
Avancement : **Prescription**
Nombre de communes : **78**
Nombre d'habitants : **29 792**

La démarche de PLUi de la communauté du Limouxin s'inscrit dans un contexte difficile en raison de La fusion récente de 2 EPCI, la grande taille de la communauté porteuse et du manque d'ingénierie locale. Couvrant un vaste territoire de montagne dont l'activité repose en grande partie sur le tourisme et l'activité viticole, le projet de PLUi cible particulièrement la préservation du patrimoine et de l'économie liés à la production de vin. L'approche par le patrimoine sert de clef d'entrée pour traiter les difficultés du territoire et établir un langage commun et partagé par tous

Communauté d'agglomération de Dinan

Bretagne / Côtes-d'Armor (22)

Type : **PLUiH**
Prescrit le : **13.03.2017**
Avancement : **Diagnostic réalisé**
Nombre de communes : **65**
Nombre d'habitants : **94 986**

Née d'une fusion complexe d'EPCI et de procédures, le projet de territoire de Dinan Agglomération a pour objectif de répondre aux problématiques locales des 65 communes : espaces ruraux à revitalisés, espaces littoraux sous pression urbaine et à forts enjeux environnementaux, espaces périurbains sous l'influence de la métropole rennaise. Une gouvernance et un règlement sectoriel ont été mis en place.

Communauté de communes Adour Madiran

Occitanie / Hautes-Pyrénées (65)

Type : **PLUi**
Prescrit le : **23.03.2017**
Avancement : **Prescription**
Nombre de communes : **72**
Nombre d'habitants : **24 522**

Le projet de PLUi d'Adour Madiran rassemble trois démarches engagées avant la fusion des 3 anciens EPCI. Portant sur un territoire rural rassemblant 72 communes, le projet de PLUi propose de remédier au déficit d'attractivité en insistant sur le développement du tourisme, de l'économie et la qualité du terroir tout en préservant les richesses environnementales, paysagères et le cadre de vie.

Communauté de communes de la Picardie Verte

Hauts-de-France / Oise (60)

Type : **PLUiH**
Prescrit le : **24.03.2016**
Avancement : **Diagnostic**
Nombre de communes : **89**
Nombre d'habitants : **33 714**

Espace périurbain de Beauvais, la communauté de communes de la Picardie Verte rassemble 89 communes sur un territoire rural marqué par l'agriculture. Le projet de PLUi a été pensé comme une opportunité pour structurer la communauté et éviter les déséquilibres territoriaux. Cette démarche incarne une réflexion sur la préservation des zones agricoles et les conséquences de l'urbanisation sur l'environnement.

Communauté de communes Cœur de Haute Lande

Nouvelle Aquitaine / Landes (40)

Type : **PLUiH**
Prescrit le : **30.03.2017**
Avancement : **Prescription**
Nombre de communes : **26**
Nombre d'habitants : **15 055**

La démarche de PLUi de la communauté de communes Cœur de Haute Lande couvre un territoire peu peuplé, rural et forestier, avec une urbanisation diffuse et sans polarité. Les pressions sur le territoire forestier sont fortes ; les enjeux de préservation du paysage (PNR des Landes de Gascogne) et du patrimoine sont importants. Malgré une faible ingénierie, la communauté de communes travaille en régie avec l'aide ponctuelle de bureaux d'études et collabore étroitement avec le CAUE, le syndicat du SCoT et le PNR pour élaborer le PLUiH en intégrant une connaissance du territoire et les compétences existantes localement.

Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Bourgogne-Franche-Comté / Saône-et-Loire (71)

Type : **PLUi**
Prescrit le : **22.12.2015**
Avancement : **Prescription**
Nombre de communes : **55**
Nombre d'habitants : **38 921**

Cette démarche d'extension de PLUi a vocation à faire émerger une vision territoriale sur un territoire de 1250 km² aux dynamiques hétérogènes. Prescrit après une fusion complexe entre 2 EPCI et 4 communes, ce projet de PLUi est une

opportunité pour faire le lien entre de multiples démarches en cours, et lutter contre des difficultés structurelles (vieillesse de la population, dévitalisation, fragmentation territoriale).

Communauté de communes du Centre Ouest

Mayotte

Type : **PLUiHD**
Prescrit le : **09.04.2017**
Avancement : **Prescription**
Nombre de communes : **5**
Nombre d'habitants : **44 816**

Pionnière dans le département de Mayotte, le projet de PLUi porté par la communauté de communes du Centre Ouest est une démarche volontariste dans un contexte structurel et territorial difficile : création simultanée de l'intercommunalité, risques naturels, ingénierie manquante, défis sociaux.

Démarche pilote en matière de nouveaux outils d'urbanisme

Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois

Nouvelle Aquitaine / Lot-et-Garonne

Type : **PLUiH**
Prescrit le : **12.05.2015**
Avancement : **PADD débattu**
Nombre de communes : **19**
Nombre d'habitants : **50 265**

Territoire confronté à l'atonie des centres historiques – vacance de logement et dévitalisation commerciale – et à l'étalement urbain sur les secteurs à fort enjeux agricoles et paysagers, la communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois a adopté de manière volontaire le nouveau règlement du PLUi pour la mise en œuvre d'objectifs forts : revitalisation commerciale, lutte contre la dispersion des constructions, préservation du cadre architectural et paysager, adaptation des tissus historiques aux nouveaux besoins. Le PLUi porte sur un territoire non couvert par un SCoT et intègre les réflexions sectorielles menées en amont (programme local de l'habitat, charte paysagère, plan local de déplacement).

Communauté de communes du Thouarsais

Nouvelle Aquitaine / Deux-Sèvres

Type : **PLUi**
Prescrit le : **03.02.2015**
Avancement : **Diagnostic réalisé**
Nombre de communes : **31**
Nombre d'habitants : **36 173**

La communauté de communes du Thouarsais conçoit sa démarche de PLUi comme une porte d'entrée pour valoriser l'ensoleillement du territoire. Le projet incarne un urbanisme de projet illustrée par la mise en place d'outils en faveur du développement durable : identification des énergies renouvelables (photovoltaïque, éoliennes, usine de gazéification) et projet de développement d'énergies renouvelables chez les particuliers, orientations en faveur du renouvellement urbain dans les centres bourgs et développement de moyens juridiques pour limiter l'extension commerciale en périphérie.

**Communauté
d'agglomération Maubeuge
Val de Sambre**

Hauts-de-France / Nord (59)

Type : **PLUi**
Prescrit le : **16.12.2016**
Avancement : **Diagnostic réalisé**
Nombre de communes : **43**
Nombre d'habitants : **126 606**

Confrontée à des enjeux forts – reconversion des friches, érosion des sols, air climat, vacance, commerce - la communauté d'agglomération met en place des outils innovants : orientations thématiques (érosion des sols, air climat énergie), travail sur la TVB (démarche préservation concertée du bocage, protection des linéaires de haie pour lutte contre érosion, généralisation du coefficient de biotope), stratégie commerciale (protection des linéaires, mixité fonctionnelle des opérations).

Grenoble Alpes Métropole

Auvergne-Rhône-Alpes / Isère (38)

Type : **PLUi**
Prescrit le : **06.11.2015**
Avancement : **PADD débattu**
Nombre de communes : **49**
Nombre d'habitants : **444 778**

La Métropole de Grenoble conduit une démarche de concertation spécifique entre techniciens et élus et s'appuie sur les cultures de concertation des communes pour concilier enjeux métropolitains et locaux. Elle met également en place une démarche de concertation innovante vis-à-vis des habitants. Quatre orientations thématiques innovantes sont réalisées, tant dans leur contenu (paysage, risques et résilience, qualité de l'air, faubourgs) que dans leur élaboration (collaborations avec les communes, agence de l'air et Métropoles de Nantes et Strasbourg). Elles répondent à des enjeux pour le territoire : risques naturels et technologiques (30% du territoire) ; préservation du patrimoine, de la biodiversité et des corridors écologique ; réduction des émissions, la protection des habitants exposés et la limitation de la constructibilité le long des axes autoroutiers (1ère agglomération de France à se doter d'un Plan Climat).

Document le plus appropriable par les citoyens et/ou les praticiens

Communauté de communes du Pays de Lumbres

Nord / Pas-de-Calais (62)

Type : **PLUi**
Prescrit le : **15.02.2015**
Avancement : **Diagnostic réalisé**
Nombre de communes : **36**
Nombre d'habitants : **24 408**

Afin d'élaborer un projet partagé par tous, l'élaboration de ce PLUi accorde une place essentielle à la concertation. Très organisée, la démarche de concertation a été programmée à chaque étape du projet avec une approche moins institutionnelle mais plus lisible par les citoyens (jeux à partir de cartes postales anciennes et photos récentes de comparaison, vidéos selfies, porte-à-porte, présence sur des marchés, chaîne Youtube et une page FaceBook dédiée...). Dans la rédaction du document, l'ambition est d'être très illustratif. Cette démarche de concertation initiée par le PLUi a vocation à perdurer après son approbation ce qui en fait une réelle particularité.

Communauté de communes du Grand Chambord

Centre-Val de Loire / Loir-et-Cher

Type : **PLUi**
Prescrit le : **14.12.2015**
Avancement : **Diagnostic réalisé**
Nombre de communes : **17**
Nombre d'habitants : **21 491**

Afin d'élaborer un PLUi patrimonial, la communauté de communes a mis en place une démarche de concertation autour de la marque « Ensemble, imaginons 2030 ». Pour promouvoir l'appropriation du projet par les habitants, elle met en œuvre des modalités de rencontres exceptionnelles grâce à l'épopée de « L'Odysée du grand Chambord » : création d'une résidence d'artistes pour un collectif d'architectes et de paysagistes missionné d'exploration des identités du territoire pour aller à la rencontre des habitants ; formation sous la forme d'une université populaire.

Communauté de communes Haut Val de Sèvre

Nouvelle Aquitaine / Deux-Sèvres

Type : **PLUi**
Prescrit le : **16.12.2015**
Avancement : **PADD débattu**
Nombre de communes : **19**
Nombre d'habitants : **29 622**

La démarche de PLUi est incarnée dans une double stratégie visant l'appropriation du document : une communication spécifique au territoire mélangée avec l'utilisation intelligente des outils proposés par les partenaires du territoire (CAUE, CPIE, Education Nationale, associations), foire expo, magazine, presse, radio. Dans l'élaboration de ce projet de PLUi, la communauté de communes met en place des animations de sensibilisation originales : randonnées gourmandes avec un anthropologue culinaire, qui travaille sur la question de la cuisine comme ancrage de l'identité territoriale, chasse aux trésors, jeu de piste, course d'orientations.

Catégorie 2 : PLUi en vigueur

Revitalisation urbaine

Communauté d'agglomération de Lisieux Normandie

Normandie / Calvados (14)

Type : **PLUiH**
Prescrit le : **28.03.2013**
Avancement : **Projet approuvé**
Nombre de communes : **48**
Nombre d'habitants : **73 568**

Le périmètre de l'intercommunalité résulte de la fusion récente de 6 EPCI, ayant engagé avant la fusion 4 PLUi à des stades d'avancement différents. Le territoire est en outre marqué par une dynamique récente de fusion de communes, avec le passage de 106 à 48 communes. Il s'agit d'une candidature unique présentant 4 PLUi, qui ont tous développé des outils très intéressants et répliquables sur d'autres territoires confrontés à des enjeux de revitalisation urbaine : reconversion des friches, linéaires commerciaux, OAP utilisées pour encadrer les densités des nouveaux secteurs et optimiser le foncier. La fusion des EPCI est perçue comme une opportunité pour l'opérationnalité des PLUi, avec les compétences en matière de foncier, d'habitat et de déplacement de la communauté d'agglomération.

PLUi favorisant la territorialisation de l'offre de logement

Eurométropole de Strasbourg

Grand Est / Bas-Rhin (67)

Type : **PLUiHD**
Prescrit le : **27.05.2011**
Avancement : **Projet approuvé**
Nombre de communes : **33**
Nombre d'habitants : **484 157**

L'Eurométropole de Strasbourg s'est saisie de la démarche PLUi pour mettre en avant le thème de l'habitat afin de mettre un frein à la périurbanisation et pour promouvoir l'Eurométropole qui compte beaucoup d'emplois mais peu d'actifs.

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais

Centre-Val de Loire / Loiret (45)

Type : **PLUiH**
Prescrit le : **29.03.2011**
Avancement : **Projet approuvé**
Nombre de communes : **38**
Nombre d'habitants : **28 937**

Dans le contexte d'un territoire rural, marqué par des difficultés économiques et faiblement tendu, le projet de territoire de la communauté de communes vise à recentrer l'offre de logement pour redynamiser le territoire et requalifier le patrimoine architectural. L'EPCI a basé son volet habitat en favorisant une offre en logement en adéquation avec son territoire ; préservation de l'environnement et adaptation de l'offre aux ménages.